



Trouver un
Commissaire
de **justice**

Vous pouvez effectuer une recherche de coordonnées dans l'annuaire officiel des commissaires de justice, par code postal.



**ANNUAIRE DES
COMMISSAIRES
DE JUSTICE :**

Une nouvelle profession

La profession de commissaire de justice est née le 1^{er} juillet 2022, issue du rapprochement des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, dont elle exerce l'ensemble des activités. A partir du 1^{er} janvier 2026, les deux anciennes professions disparaîtront définitivement.

Chambre nationale des commissaires de justice



www.commissaire-justice.fr



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**
CHAMBRE NATIONALE



Agriculteurs :

FAIRE APPEL AU

Commissaire de justice

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le rapprochement des professions d'huissier de justice et de commissaire-priseur judiciaire a donné naissance au **commissaire de justice**.

Juristes de terrain, les 3700 commissaires de justice qui exercent sur l'ensemble du territoire sont des alliés précieux pour les acteurs du monde rural : ils signifient les actes importants comme les congés de bail rural, s'assurent de l'exécution effective des décisions de justice, et à ce titre, du recouvrement des impayés.

Spécialistes de la preuve, ils réalisent des constats dont la valeur est déterminante pour prévenir ou régler un litige et faire valoir vos droits auprès d'un assureur ou d'un tribunal.

Expert de l'évaluation, ils dressent des inventaires et peuvent procéder à des ventes aux enchères.

www.commissaire-justice.fr

Valoriser

vos actifs : inventaires et ventes aux enchères

Le commissaire de justice est expert de l'évaluation des biens. Il réalise des inventaires, des expertises, et organise les ventes aux enchères judiciaires (ordonnées par le juge ou prévues par la loi) ou volontaires (s'il est également officier de ventes volontaires). Il vous accompagne pour tout type de vente :

- Cheptels,
- Matériels agricoles,
- Stock : vin, produits transformés, fruits et légumes...

Le commissaire de justice évalue vos actifs, organise la vente et sécurise vos transactions : le transfert de propriété est sécurisé et le paiement du prix immédiat.



Établir une preuve inattaquable grâce au constat



Le constat d'un commissaire de justice est le mode de preuve le plus sûr et le plus fiable pour protéger vos intérêts. Sa valeur probante est particulièrement forte et reconnue devant les tribunaux et auprès des assurances. Les applications du constat dans le cadre de la vie d'une exploitation agricole sont multiples :

Pour éviter un recours :

- Prouver l'absence de nuisance : mesure d'émissions sonores, prélèvements...
- Constat de destruction d'un stock (pour l'administration fiscale)
- Constat avant travaux et d'affichage du permis de construire

Pour prouver un préjudice et obtenir réparation :

- Un **dysfonctionnement** : chauffage, système d'alarme, d'arrosage automatique sous une serre...
- Une **casse** sur une ligne de conditionnement, un mauvais calibrage d'une application d'épandage...
- Des **dégâts** provoqués par du gibier, une catastrophe naturelle
- La **non-conformité** ou le retard d'une livraison
- Démontrer une **concurrence déloyale**
- Rendre compte d'un **sinistre** sur un bâtiment, une récolte
- Constat d'un **abandon de poste**, le délit d'un salarié

Le commissaire de justice se déplace toujours sur les lieux, et peut appuyer son constat à l'aide de photos, de vidéos captées par drone, de mesures ou d'analyses. Il rédige et vous remet ensuite un procès-verbal de constat.

Préserver votre trésorerie : le recouvrement des impayés

Vente de matières premières, prestations de services, location de matériel agricole...le refus ou le défaut de paiement de vos clients peut déstabiliser la santé financière de votre exploitation. Le commissaire de justice est le seul à pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des solutions de recouvrement, de l'amiable au judiciaire.

Il s'attache en priorité à obtenir un titre exécutoire pour **éviter la forclusion**, c'est-à-dire l'extinction de la créance.

Négociateur, le commissaire de justice adapte ses démarches à la nature de la créance et au profil du débiteur : relances amiables, proposition de paiements échelonnés ou le cas échéant mise en œuvre de procédures de saisie, il vous conseille et vous aide à faire face aux éventuels conflits rencontrés tout en préservant votre image et vos relations commerciales.

Garantir le bon déroulement du bail rural

Que vous soyez locataire ou bailleur, le commissaire de justice peut vous accompagner pour assurer votre sécurité juridique :

- **Rédaction** du contrat de bail
- **Etat des lieux** des terres et installations à l'entrée et à la sortie du bail
- **Constat** en cas de litige sur l'exécution du contrat (défaut d'entretien, dégradations...)
- Représentation devant les **tribunaux** paritaires des baux ruraux
- Signification du **congé** (le recours au commissaire de justice est obligatoire)



POUR EN
SAVOIR PLUS

